

LISTE DES FORMATEURS



Le secteur formation est placé sous la responsabilité de l'Union Fédérale qui a mandaté plusieurs camarades (Francis F. Bernard G., Julien G.). En plus des animateurs, SUD Industrie dépose une liste de formateurs habilités au CEFI, sur proposition de leur syndicat et après validation du secteur formation.

Alsace : Khalid Sarouaou ; **Auvergne** : Janète Pereira, Jérôme Lorton ; **FC (Franche-comté)** : Francis Fontana ; **08** : Jérôme Massin ; **16** : Fabrice Lelièvre, Philippe Lamy, Jean Christophe Lafarge, Dimitri Joyeux, Dimitri Domain, Jérémie Pougnaud ; **26-07** : João Pinto Da Costa, Patrice Faure ; **31-09** : Sami Hamida ; **49** : Florent Cariou ; **51** : Zakaria Mortaji ; **59-62** : Thomas Duquesnoy, David Consille, Sévin Franck, Karim Khatabi, Tony De Oliveira, Florent Carlier, Aurore Poutrain, Cédric François, Jean-Michel Moreau, Raphaël Laurent, Ahmed Afri, Julien Trevisan, Farid Derrni, Daniel Tourlos, Vincent Bednarz, Boumediene Slimane ; **66** : Davy Vilari ; **72** : Mickaël Ménard ; **73/74** : Salvatore La Spisa ; **83** : Loïc Carbonnel ; **86** : Cyrille Joubert ; **SIF (Francilien)** : Francky Poiriez, Mohamed Khenniche, Julien Gonthier, Bernard Guillerrey, Farid Borsali, Frédéric Hemery, Radia Chikri, Jean-Pierre Mercier, Marc Darsy, André Cornu, Laurent Gerवाद.

Présentation de l'IFESIS



L'IFESIS (Institut de formation et d'études des secteurs industriels de Solidaires) a été créé en 2015. Il résulte de la volonté du secteur formation de l'Union Fédérale SUD Industrie (membre du CEFI-Solidaires) de se doter de son propre institut de formation adapté au secteur privé et plus spécifiquement au domaine industriel, que ce soit le BTP, l'agro-alimentaire, la métallurgie ou l'automobile. L'équipe d'intervenants est composée de formateurs habilités (responsables syndicaux et CSE, avocats en droit du travail et experts). Les formations sont dispensées au plus près du terrain et dans nos locaux parisiens, en co-organisation avec les syndicats SUD industrie territoriaux. L'IFESIS est actuellement présidé par Francis F., également membre du collectif d'Animation de SUD Industrie.

MODE D'EMPLOI 2025



Formation syndicale de SUD Industrie



par
IFESIS

INSTITUT DE FORMATION ET D'ÉTUDES
DES SECTEURS INDUSTRIELS DE SOLIDAIRES

Nos objectifs



La formation syndicale n'est pas un luxe, elle apporte les éléments historiques pour comprendre nos victoires, mais aussi nos échecs. Elle nous renseigne sur les méthodes des employeurs pour casser le collectif de travail, elle nous enseigne leurs propres lois qu'eux-même ne respectent pas. Elle est surtout l'occasion de nous permettre d'échanger et de nous organiser pour (re) créer un contre-pouvoir dans l'entreprise et développer des pratiques syndicales spécifiques, notamment dans les instances. Le CSE, bien que critiquable sur le fond puisqu'il est le résultat d'une attaque contre les instances précédentes (CE, DP et CHSCT), doit rester un endroit que les militants syndicaux s'approprient pour en faire un outil au service de la défense d'un syndicalisme de transformation sociale. L'IFESIS considère donc qu'il faut dispenser « du savoir pour bâtir nos victoires » et nos formations sont donc basées sur cette approche afin que les membres CSE soient en toute capacité d'agir au quotidien et de manière coordonnée, en mettant le droit au service de l'action syndicale.

CONTACTS



Pour toutes questions, privilégiez déjà
votre syndicat SUD Industrie territorial,
et n'hésitez pas à nous contacter :



Courriel : **formation@sudindustrie.org**
Téléphone : **06 30 71 78 22** (Francis)
et **01 42 94 98 86** (permanence nationale)
Site internet : **www.sudindustrie.org** – Partie formation
Adresse : **IFESIS – 10 avenue Rachel – 75018 Paris**



Prévention - Sécurité

Code du travail - Réglementation

Outils - syndicaux

Actions percutantes

Expertise économique

Égalité hommes-femmes

Délégation militante



Catalogue des formations

L'IFESIS permet de matérialiser la volonté d'avoir une politique de formation ambitieuse dans nos secteurs d'activités, par et pour les syndiqués SUD Industrie. L'IFESIS a une triple mission : permettre à chacun-e de nos adhérent-e-s d'avoir accès à des formations de qualité dans le cadre de leurs mandats mais aussi sur de nombreux sujets ; disposer d'une autonomie importante répondant aux besoins des syndicats, tant sur le maillage géographique que la prise en compte des spécificités des secteurs industriels ; œuvrer à l'émancipation individuelle et collective en disposant d'un outil autogéré par les militants et leurs syndicats, afin de soutenir le développement et l'animation de l'UFSI au quotidien.

NOTRE CATALOGUE NATIONAL DE FORMATION

Formation CSE SSCT initiale (co-organisée avec Regard Social)	5 j
Formation CSE SSCT Renouvellement (co-organisée avec Regard Social)	3 j
Formation CSE ECO (co-organisée avec Regard Social)	5 j
Préparer les élections : négocier le PAP (+module optionnel profession de foi)	2 j
NAO/NO - Focus sur les salaires	1-2 j
Convaincre et lutter contre les idées d'extrême-droite ..	1-2 j
Convention collective de la Métallurgie.....	1-2 j
Trésorerie des sections et des syndicats SUD Industrie. .	1-2 j
Animation des syndicats territoriaux SUD industrie. . .	1-2 j
Rédaction de tracts	1-2 j
Bureautique	1-3 j
Défenseurs syndicaux	1-2 j
Laïcité	1-2 j
DS et Négociation collective.....	1-2 j
Prise de parole	1-2 j

Organisation des sessions et des formations

3

TROIS POSSIBILITÉS S'OFFRENT À VOUS, AVEC UNE PROCÉDURE SPÉCIFIQUE

■ VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER À UNE FORMATION PRÉVUE, DONT LA DATE A ÉTÉ COMMUNIQUÉE

☞ Contactez votre syndicat SUD industrie territorial pour qu'il vous inscrive (via le référent formation s'il existe), auprès du secteur formation ou la permanence de SUD Industrie.

☞ Vous recevrez un modèle de congé formation à déposer (attention, ce n'est pas toujours le même !) auprès de l'employeur contre signature ou en lettre recommandée, minimum 30 jours avant le début de la formation. En cas de difficultés ou contestations, nous prenons le relais ! Il faut de toute manière anticiper.

☞ À l'issue de la formation, une attestation vous est remise.

■ VOUS SOUHAITERIEZ PARTICIPER À UNE FORMATION INSCRITE AU CATALOGUE MAIS DONT AUCUNE DATE N'EST PRÉVUE AU CALENDRIER

☞ Contactez votre syndicat SUD industrie territorial pour qu'il fasse la demande (via le référent formation s'il existe), auprès du secteur formation ou la permanence de SUD Industrie. En cas de demandes multiples, nous ouvrirons des sessions nationales, sinon passez au prochain point.

■ VOTRE SYNDICAT SOUHAITE CO-ORGANISER UNE SESSION PRÉVUE AU CATALOGUE NATIONAL

☞ Vous êtes plusieurs adhérent-e-s à solliciter une même formation, et votre syndicat souhaite, pour différentes raisons, organiser une session localement. Le syndicat devra contacter là encore le secteur formation ou la permanence de SUD Industrie pour faire cette demande.

☞ Le secteur formation / IFESIS pourra alors, en liaison avec votre syndicat, mettre en place une session spécifique localement, en s'occupant des questions pédagogiques et logistiques (envoi de formateurs-trices, etc.).

Pour toutes les formations, la question de la prise en charge financière se pose, de manière double : sur les frais dits pédagogiques (coût des formateurs-trices) et sur les frais dits logistiques (salle, déplacements et hébergements des stagiaires). Pour ces points précis, et en fonction des situations, se rapprocher de l'IFESIS.

LE CADRE LÉGAL POUR LES CONGÉS FORMATIONS



La formation syndicale est un droit dans le cadre du congé de formation économique, sociale, environnementale et syndicale (CFESES, voir Art.L.2145-1 et suivants ET L.2145-5 et suivants du code du travail). Cette autorisation spéciale d'absence s'effectue sans aucune perte de salaire et constitue du temps de travail, rémunéré comme tel (avec un aménagement en cas de travail décalé). Il n'est pas déduit des heures de délégation. Chaque salarié a le droit jusqu'à 12 jours/an et 18 jours/an pour ceux exerçant des responsabilités syndicales, après validation du secteur formation. Lors du dépôt en bonne et due forme, l'employeur a 8 jours pour éventuellement contester, délai après lequel le congé est accepté. En cas de refus, une procédure spécifique oblige à consulter le CSE. Il est très difficile pour un employeur d'empêcher le dépôt de CFESES. L'IFESIS considère que la formation est plurielle : stage pour les membres CSE, apprentissage à l'animation lors d'une AG, débat autour de la reconquête industrielle, etc. Il suffit de l'organiser en bonne intelligence, contactez-nous.

LES MEMBRES DU CSE PEUVENT BÉNÉFICIER DE DEUX FORMATIONS SPÉCIFIQUES

■ FORMATION « SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL »

(article L 2315-18 du Code du travail)

Elle est d'une durée de 5 jours en formation initiale et de 3 jours en renouvellement pour tous les CSE. Son financement est intégralement pris en charge par l'employeur, y compris les frais de déplacements. Titulaires, suppléants et RS au CSE (et pas seulement de la commission) y ont droit. L'employeur ne peut pas choisir ou imposer son institut de formation, soyez vigilants !

■ FORMATION « ÉCONOMIQUE »

(article L 2315-63 du Code du travail)

Elle concerne les entreprises d'au moins 50 salariés. D'une durée maximale de 5 jours, son financement est assuré par le CSE via le budget dit « fonctionnement ». En cas de minorité ou de difficultés, la question financière ne doit pas être un frein. L'IFESIS a fait le choix politique de pouvoir former tous les élu-e-s au CSE, et de trouver les solutions nécessaires.